



*Le Maire et le Conseil Municipal,  
vous convient à  
la cérémonie de commémoration de l'Armistice*

**le lundi 11 Novembre 2019**

**En présence des Associations d'Anciens Combattants**

14 H 30 : Dépôt de gerbes au monument aux morts de Réal

15 H 00 : Messe à l'Eglise de Roquemaure

16 H 00 : Cérémonie au monument aux morts de Roquemaure

Suivie d'un Vin d'Honneur à la Salle des Fêtes